



Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
AUX CONTRIBULABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION DES TAXES FONCIÈRES – 2024-2025-2026

Avis public est par la présente donnée par la soussignée, Directrice générale de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, en conformité avec les articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), que le rôle d'évaluation foncière triennal tel que préparé par les évaluateurs de la MRC du Haut-Richelieu est maintenant déposé et servira à l'imposition de 2024, 2025 et 2026.

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation peut le faire au bureau de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix aux heures habituelles d'ouverture, situé au 959, rue Principale.

Toute demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation, prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi, concernant le rôle, doit être déposée avant le 1^{er} mai 2024, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC du Haut-Richelieu;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Haut-Richelieu, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC de Haut-Richelieu, sise au 380, 4e Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X 1W9 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ ce 2e jour du mois de novembre 2023 à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE
(Article 335 et 346 du Code municipal)

Je soussignée, Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifiée sous mon serment d'office que j'ai publié conformément à la loi, le présent avis public concernant le dépôt de rôle foncier de perception pour 2024, 2025 et 2026 sur le site internet de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et que j'ai affiché l'avis public ci-dessus conformément au bureau de l'hôtel de ville et à l'église aux endroits réservés à cette fin, le 2 novembre 2023 entre 9 h et 16 h. Cet avis public a également été envoyé ce jour au journal local pour publication la semaine prochaine soit le 8 novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2e jour de novembre 2023 à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière